

Compte-rendu du séminaire
« Transmission, résilience et transition »
Études croisées sur les transmissions en agriculture
 Organisé par la MCDR TERREAU et le CESE le 20 septembre 2021



1

Sommaire

Introduction2
 5 études sur la transmission en agriculture..... 3
 Ateliers
 1 - Transmission et installation progressive.....7
 2 - Collectifs et collaborations variées : des moteurs puissants pour transmettre
 et s'installer ? 11
 3 - Partager la terre, une question d'intérêt général pour le renouvellement des
 actifs agricoles..... 14
 4 - La transmission du capital : quelques outils pour lever ce frein 19
 5 - Faire de la transmission une question d'intérêt général : associer tous les
 acteurs locaux26
 6 - De l'humain dans les transmissions28
 Mise en perspective35
 Conclusion38

Introduction

Thierry Beaudet, président du CESE

Pour le président du CESE, la chimie et l'augmentation de la productivité n'ont pas réglé et ne régleront pas les défis alimentaires et agricoles.

« La transmission des fermes est un sujet déterminant pour l'avenir de nos territoires, d'un point de vue économique mais aussi démographique et démocratique, pour répondre aux demandes citoyennes et au défi climatique. Or toutes les enquêtes montrent que le métier d'agriculteur est mal payé, mal considéré... Beaucoup arrêtent voire se suicident. Ceux qui nous nourrissent sont toujours moins nombreux, sont invisibles, parfois même moqués. »

« Un des axes majeurs du nouveau mandat du CESE est d'accroître la capacité de notre institution à produire des avis mais aussi à les porter dans l'espace public. On le voit aujourd'hui, l'avis produit par Bertrand Coly, existe bel et bien dans l'espace public. Ces avis ont vocation à éclairer le législateur, à faire bouger les lignes. Pour cela, nous sommes une caisse de résonance et nous souhaitons mettre les organisations et désormais les citoyens autour d'une table sur ces sujets cruciaux et parfois clivants. »

Geneviève Bernard, présidente de Terre de liens

Pour faire une mise en bouche, voici quelques chiffres qui symbolisent l'importance de nos travaux. De 1955 à 2016, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par 5, de 2,3 millions à 437 000. En 1955, 78% des fermes faisaient moins de 20 hectares. En 2016 seules 40%. On voit que la diminution du nombre d'exploitations et leur agrandissement vont de pair. S'installer reste très difficile. En 2018, il y a eu 14 000 installés pour 20 000 départs. 6 000 fermes n'ont pas trouvé de repreneur, soit près d'un tiers et petit à petit on assiste à la disparition des exploitants et exploitantes. Il y a de plus en plus d'installations non-aidées (29% en 1990, 66% aujourd'hui) et de hors-cadre familiaux (50% aujourd'hui). Ceci signifie que l'on a besoin d'une politique publique ambitieuse pour assurer le renouvellement des générations, car cela concerne notre alimentation, mais aussi beaucoup plus que cela : notre organisation sociale. 36,4% des paysans ont plus de 55 ans et donc il y a un risque de disparition de 25% des exploitations d'ici 2025-2030 ! Comment allons-nous nous saisir de cet enjeu, d'utilité publique ? Sur 28 millions d'ha de surface agricole utile (SAU), aujourd'hui environ 1 million change de main chaque année.

Ces changements, déjà à l'œuvre, vont s'amplifier. C'est pour cela que nous menons la mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) Terreau, avec des partenaires comme le Reneta, les Civam, la Fadear, Cap Rural... Nous mettons en œuvre un travail multi-acteurs et en coopération. En lien avec notre projet sur l'acquisition de terres pour installer des paysans, nous rencontrons chaque année 2500 candidats à l'installation, un chiffre toujours en progression. Nous travaillons aussi avec les collectivités, environ 500, qui nous sollicitent de plus en plus sur ces questions de protection du foncier. Nous venons aussi de lancer le site objectif terres afin de mettre en relation des cédants, ceux qui cherchent des terres, du travail... Nous avons déjà 80 000 visites mensuelles.

5 études sur les transmissions en agriculture

Étude n°1 : « Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! » – CESE. Par Bertrand Coly, rapporteur de l'avis, représentant du FFJ et du MRJC au CESE entre 2015 et 2021

En bref :

Le renouvellement des générations constitue le thème central de cet avis car c'est une condition essentielle pour que l'agriculture française parvienne à réaliser ses indispensables mutations. Après en avoir de manière synthétique retracé les évolutions récentes et présenté la situation actuelle, en particulier sous l'angle sociodémographique, l'avis examine les dispositifs visant à favoriser l'installation et la transmission puis met en lumière les freins à leur développement. Sur cette base, le CESE formule également des propositions concrètes pour faire en sorte que celles et ceux qui souhaitent exercer ce métier puissent y parvenir dans de bonnes conditions. Certaines de ces préconisations ont émergé lors de la « journée citoyenne » organisée dans le cadre de la préparation de l'avis, qui a réuni une vingtaine de personnes directement concernées par un processus de création, de reprise ou de transmission d'exploitations.

3

Pour aller plus loin :

Le lien vers l'avis : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/entre-transmettre-et-sinstaller-lavenir-de-lagriculture>

Le lien vers le compte-rendu du webinaire « Transmission, résilience et transition » du 17 décembre 2020 avec une présentation de l'avis :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/compte-rendu-webinaire-transmission-resilience-et-transition>

Étude n°2 : Renforcer et mutualiser les actions de sensibilisation et d'accompagnement des cédants – APCA/JA. Par Nathalie Galiri, responsable « entreprises et installation » à l'APCA Julien Rouger, agriculteur, membre du conseil d'administration des JA, en charge des questions de transmission

Julien Rouger :

On est tous conscients de l'enjeu de la transmission. Nous, au syndicat JA, on a beaucoup travaillé sur l'installation mais il y a encore du travail à faire sur la transmission, c'est pour cela qu'on a fait cette étude. Le premier enjeu, c'est déjà de transmettre les fermes. Quelles sont les raisons qui nous ont poussé à faire cette étude ? D'abord, c'est le constat d'une inadéquation entre fermes à reprendre et projets d'installation ; il y a des questions propres aux cédants comme le revenu pour la retraite et des aspects psychologiques, comme : « qu'est-ce que je fais après la retraite ? ». Il faut anticiper les transmissions du côté des porteurs de projet mais aussi et parfois plus du côté cédants.

Nathalie Galiri :

Nous avons mené ces études sur deux ans avec deux axes. Le premier est sur la sensibilisation à la transmission et on sait qu'il faut s'y prendre à l'avance en repérant les cédants et en communiquant positivement sur le sujet. Le second sur l'accompagnement.

Sur la sensibilisation :

Nous avons par exemple fait un travail avec la MSA pour mieux s'appuyer sur la Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (Dicaa). NB : un exploitant agricole doit déclarer son intention de cesser son exploitation au moins 3 ans avant son départ prévu en retraite. C'est un travail de fourmi à mener au sein des départements : expliquer ce que c'est, faire des relances... Il faut donner plus de sens à la Dicaa. On a compilé des retours d'expériences dans les territoires. La deuxième action c'est la communication positive au travers d'infographies, vidéos, réseaux sociaux, de la sensibilisation de masse.

Sur l'accompagnement :

L'objectif de cette action est de maintenir les exploitations lors de départs précoces de cédants. Mais comment faire ? Qui reprend ? Quel portage ? On a fait des propositions pour créer et améliorer un dispositif pour faire une sorte de transmission provisoire. On a fait un recensement de tout ce qui se passe dans les Points accueil transmission. L'objectif est d'améliorer l'offre d'accueil.

Il y a aussi eu des réflexions sur comment mieux accompagner les cédants avec un réseau de partenaires pour répondre au mieux aux enjeux de la transmission, avec un accompagnement sur les points juridique, économique, etc. On a développé des méthodologies nationales et régionales, avec un test en Centre Val de Loire.

Sur les perspectives :

On a développé quelques dossiers de transmission mais on a vu des limites sur notre capacité à regrouper tous les acteurs. Dans certains cas, c'est facile. Mais on s'est vite rendu compte : on se heurte à des questions économiques. Quand le cédant est client de certains des acteurs, cela pose des questions. Globalement, il y a une volonté affichée de travailler ensemble mais dans le fait, il y a une transparence limitée quand le cédant devient le client, avec les opérateurs économiques mais pas que. On sait que l'on a besoin d'accompagner les cédants avec un réseau multi acteurs. Cela ne sera pas un traitement de masse mais une coordination avec un traitement adapté, personnalisé à chaque cédant. Il y a aussi un travail à faire sur les questions psychologiques par exemple. Dans certains cas, on arrive à bien travailler avec les Safer, les Chambres, les coopératives, etc.... Sur d'autres, certains acteurs se font concurrence : qui va s'occuper de la partie foncière, de la partie juridique... On a une bataille entre les structures qui accompagnent.

Étude n°3 : Transmission des TPE agrirurales Grandeur des discours, misère des pratiques « Tout ça pour ça » – Celavar Auvergne. Par Céline Champouillon, Association La Brèche

En bref :

Sous l'impulsion d'associations de terrain déçues du résultat de leurs efforts d'accompagnement des cédants en agriculture, nous avons, à l'échelle de plusieurs territoires du Massif central, pris le taureau par les cornes : étudier minutieusement une dizaine de situations de transmission, collecter les dires et les analyses des premiers

concernés, cédants et repreneurs, avérés ou potentiels, pour tenter de participer à une meilleure compréhension de ce qui se joue ici, ce qui coince et ce qui pourrait être des leviers, des points d'appui afin de mieux agir. Nous formulons des pistes concrètes à court et moyen terme, pour que tous les acteurs (des acteurs locaux, associations comme élus et institutions publiques) puissent participer chacun à leur mesure à des transmissions plus fluides, des histoires plus heureuses, un milieu rural vivant.

Pour aller plus loin :

Le lien vers l'étude, éditée dans la collection Traces du réseau des Créfad :

https://reseaucrefad.org/wp-content/uploads/2020/11/Recherche-TC-PC-synthese_novembre-2020.pdf

Le lien vers le compte-rendu du webinaire « Transmission, résilience et transition » du 17 décembre 2020 avec une présentation de l'étude :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/compte-rendu-webinaire-transmission-resilience-et-transition>

Étude n°4 : Rapport des préconisations d'InPACT – Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs : différents axes de travail pour soutenir des transmissions nombreuses dans des campagnes vivantes. Par Sixtine Prioux, coordinatrice « transmission et création d'activité agri-rurale » au Réseau Civam

En bref :

Ce rapport explore différentes pistes de travail pour améliorer à la fois les politiques publiques existantes en soutien au renouvellement des actifs agricoles mais aussi les pratiques de celles et ceux qui les mettent en œuvre : DRAAF, Conseils régionaux, chambres d'agriculture, réseaux du développement agricole et rural. A partir d'un bilan de la mise en œuvre du programme AITA en région, des difficultés et bonnes pratiques repérées, le rapport approfondit un nouveau mode de transmission, la transmission-restructuration, qui a pour objectif de dépasser les inadéquations entre les fermes existantes et les besoins et envies des porteurs de projet. Enfin, le rapport s'intéresse tout particulièrement à des acteurs jouant un rôle important sur la transmission, notamment dans la mise en relation cédant-repreneur, mais qui se trouvent aujourd'hui hors des radars de la politique publique : c'est le cas par exemple des coopératives, des CUMA, des propriétaires privés, etc.

Pour aller plus loin :

Le lien vers rapport de préconisations remis au ministère :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/accompagner-la-transition-agricole-en-favorisant-le-renouvellement-des-actifs-rapport-des-preconisations-d-inpact>

Chacun des axes de cette étude a également donné lieu à une publication :

- Dynamiques territoriales : <https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/des-idees-pour-transmettre-les-dynamiques-territoriales-qui-soutiennent-les-transmissions>

- Restructuration des fermes : <https://www.civam.org/ressources/type-de-document/dossiers-thematiques/des-idees-pour-transmettre-si-on-restructurait-les-fermes/>

Le lien vers le compte-rendu du webinaire « Transmission, résilience et transition » du 17 décembre 2020 avec une présentation de l'étude :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/compte-rendu-webinaire-transmission-resilience-et-transition>

6

Étude n°5 : Comment le test d'activité peut-il faciliter la transmission des exploitations agricoles ? – Reneta. Par Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur du Réseau national des espaces-test agricoles (Reneta)

En bref :

Un travail de recherche-action a été mené par le RENETA afin de définir le(s) rôle(s) que peuvent jouer les espaces-test agricoles dans la transmission d'exploitations agricoles, en complémentarité et dans une logique de mutualisation avec les autres acteurs et expérimentations en cours. Les espaces-test agricoles peuvent en effet jouer un rôle pertinent en mettant en lien des futurs cédants et des futurs agriculteurs, de plus en plus non issus du milieu agricole, qui cherchent non seulement à se tester et à dimensionner leur projet agricole, mais également des terres pour pouvoir s'installer. Ce travail repose sur l'analyse de 8 expérimentations menées dans 8 espaces-test agricoles.

Pour aller plus loin :

Le lien vers l'étude :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/comment-le-test-d-activite-peut-il-faciliter-la-transmission-des-exploitations-agricoles>

Le lien vers le compte-rendu du webinaire « Transmission, résilience et transition » du 17 décembre 2020 avec une présentation de l'étude :

<https://ressources.terredeliens.org/les-ressources/compte-rendu-webinaire-transmission-resilience-et-transition>

Ateliers

1 - Transmission et installation progressive, avec Céline Champouillon (La Brèche)

Le pitch :

Après avoir défini rapidement le concept d'installation progressive, nous travaillerons pour repérer les différents aspects d'une transmission progressive. À partir des travaux des études, en particulier celle du Reneta qui s'attache à observer en quoi une période de test participe d'une transmission progressive et de l'étude du pôle Inpact qui s'attache, à partir des dispositifs existant (leurs potentiels et leurs limites) à proposer une inflexion des politiques publiques et une adaptation des pédagogies de l'accompagnement. L'étude « Tout ça pour ça » réalisée par une coordination d'acteurs associatifs en Massif central met ce problème en perspectives en développant la notion de processus de transmission, en questionnant l'emploi trop systématique du singulier (la transmission) alors que le phénomène est pluriel (les transmissions à l'œuvre dans une situation de transmission) et en s'attachant à regarder les questions de rythmes (des repreneurs, des cédants, des procédures, de l'environnement), de maturation et l'existence de moments-clés. Ces apports pluriels seront des supports pour les échanges nourris de la diversité des points de vue en présence. Peut-on concevoir et faciliter des transmissions plus progressives, et comment ?

Compte rendu :

En s'appuyant sur le témoignage de Carole qui s'est installée de façon progressive avec une période de test, définir ce que ça pourrait être de transmettre progressivement une exploitation. Puis se dire que si on dit « transmission progressive », qu'est-ce que ça implique comme travail pour tous les acteurs ?

Témoignage de Carole Farre, paysanne dans le Puy-de-Dôme : « ça a été quoi mon installation progressive ? »

Carole est une NIMA (non issue du milieu agricole), a obtenu un bac ES puis est allée en fac de sociologie pendant quelques années. Rien ne l'intéressait particulièrement mais elle souhaitait s'installer à la campagne, avoir une autonomie au niveau de l'alimentation et du travail. Son compagnon est maçon et tailleur de pierre et son grand-père avait une ferme.

En dernière année de master de socio, elle est partie travailler dans une mission locale. Son but était de travailler un vrai projet professionnel et surtout d'ouvrir des droits à la formation. Elle a signé un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) avec la Mission locale, ce qui lui a permis de faire des stages dans le milieu agricole. Ensuite, avec son compagnon, ils ont intégré un BPREA dans le Jura avec spécialisation Agri Bio. Cette formation permettait de se répartir les modules (Carole : plantes médicinales et maraîchage et son compagnon plutôt élevage). Ils ont fait leur stage dans la région des Monts du Forez et ont commencé à rencontrer des paysans dans ce secteur. Ils étaient en contact avec des paysans autour d'Ambert, notamment une ferme en GAEC à Valcivière (vaches laitières et transformation fromagère). L'un des associés partait faire autre chose et leur a laissé 7ha de terrain dans le village de Job (63).

Ils ont commencé à imaginer un projet de maraîchage sur 1 ha avec un accompagnement de l'association d'ASA (association d'accompagnement des initiatives en milieu rural en Haute-Loire) dans un premier temps et l'association la Brèche (association d'accompagnement des initiatives en milieu rural en Haute-Loire et Puy de Dôme) ensuite. Très vite, en 2012, ont envisagé de faire un peu d'élevage à la place du maraîchage : élevage brebis laitière avec transfo et l'ont imaginé sous forme de test agricole. Ont démarré avec 20 brebis. Voulait tester l'activité et le faire à petite échelle. La situation les a conduits à penser une installation « mobile » = tunnel d'élevage + construction d'un tout petit labo pour faire le fromage. Le dépôt très tardif de la demande pour le tunnel a fait qu'ils se sont fait retoquer dans un premier temps. Ils ont alors expliqué à la DDT par un courrier que c'était pour un test. Pour la fromagerie portable : ils ont contacté la DDCSPP pour les normes sanitaires car sur une aussi petite construction les normes ne pouvaient pas être respectées : ça a été ok car cadre de test.

Statut : Carole a choisi le statut de cotisante solidaire et son compagnon travaillait à temps plein. Yoan (son compagnon) était stagiaire au Gaec puis ensuite salarié de ce même Gaec, ce qui a permis de compléter les revenus du foyer. Intégration dans un réseau : Gros appui du Gaec rencontré. Très soutenus par les deux autres associés. Le test a duré de 2013 à 2016. Il a permis la création de leur réseau pro et social. Ils ont participé à la création d'un magasin de producteurs et ils vendent presque toute leur production via ce magasin. 2016 : entrée dans un dispositif DJA. Ils se sont rapprochés de la Chambre d'Agriculture. DJA + investissement pour création bâtiment. Ils ont maintenant 50 brebis, 10 chèvres et 3 vaches.

Leur projet de base : avoir une ferme diversifiée et vivrière qui leur apporte un revenu. Elle vient de terminer ses engagements JA. Elle est chef d'exploitation agricole, son compagnon est conjoint collaborateur. Ils ont encore besoin d'activités extérieures : le compagnon complète de temps en temps les revenus de la ferme par son travail de maçon. Les 7ha du départ étaient en bail. Pour sécuriser la construction des bâtiments, ils ont acheté 1,5 ha, le reste est demeuré en bail. Au moment de l'installation JA, ils avaient besoin de 12 ha et ont réussi à récupérer d'autres terrains grâce à leur implantation sur le territoire.

Quand ils sont arrivés, ils n'étaient pas toujours perçus comme crédibles. Le fait d'avoir fait un test de trois ans, les gens ont vu de quoi ils étaient capables. Petit à petit ils ont réussi à obtenir plus de foncier. Le GAEC leur loue aussi 20 ha d'estive, ce qui permet d'être autonome en foin. Ils partagent aussi le matériel : sont entrés dans un GIE existant pour partager le matériel de fenaison + organisation collective pour la réalisation des foins et échanges de services car 2 tracteurs pour 4 fermes.

Retour sur le test :

Carole et Yoan voulaient valider 2 hypothèses :

- Installation agricole
- Vivre et travailler sur ce territoire (Livradois Forez).

La question du test, ça voulait dire que Carole et Yoann pouvaient partir, arrêter, faire le choix de ne pas s'installer en agriculture ou pas sur ce terrain. C'est pour cela que ça s'appelait test et non installation progressive.

Ils ont pu faire leurs erreurs. Des erreurs pour lesquelles ils avaient été prévenus, mais qu'ils ont fait tout de même et ils ne le regrettent pas, même si ça a entraîné des moments difficiles (pertes de brebis par exemple). L'expérimentation leur a permis d'apprendre.

Pour la Brèche, Carole et Yoan, c'était le premier test. C'était un test de test et il a été réalisé avec les moyens mobilisables à ce moment-là, donc, pas de CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise), mais un statut de cotisant de solidarité, pas vraiment de tuteur, mais le Gaec très présent autour pour du soutien matériel, de la mise en réseau..., un accompagnement dans les réajustements par la Brèche.

Aujourd'hui :

- après 10 ans, les compléments financiers sont encore nécessaires ;
- la quantité de lait produit n'est pas suffisante. Le troupeau est lent à constituer parce que le Livradois Forez n'est pas une terre de brebis et ça demande du temps d'adapter le troupeau au territoire.

Les éléments saillants du témoignage de Carole Farre pour lesquels nous pourrions faire un lien avec la démarche de transmission

- La durée, le temps long, voire très long (10 ans pour Carole et elle dit encore « à terme nous voudrions que... »)
- L'environnement facilitant, des voisins qui mettent à disposition des terres, d'autres qui louent, du prêt de matériel, de l'entraide, de l'intégration dans des réseaux.
- La réversibilité, la possibilité de faire des erreurs sans que les impacts pour les personnes soient trop lourds, trop pénalisants...
- Une mise en route du projet qui s'appuie sur des idées, des envies, des valeurs.
- Des moyens matériels et financiers pour tester des choses, valider des hypothèses.

Qu'est-ce qui pourrait permettre à des personnes qui veulent cesser leur activité agricole et céder leur ferme de le faire dans le cadre d'un parcours progressif ?

> Interroger les personnes sur leurs envies, leurs idées leurs valeurs pour :

- La reprise de leur ferme,
- Leur vie après la cessation d'activité.

> Aller avec elles jusqu'à formuler des hypothèses.

> Travailler sur ce qui va permettre d'aller vérifier ces hypothèses :

- Le temps long,
- Les moyens matériels et financiers,
- Le soutien de l'environnement (là, pourraient avoir un rôle les personnes qui ont déjà cédés et qui sont engagées dans des Groupes Locaux de Soutien à la Transmission pour du remplacement sur la ferme par exemple)

Un parcours qui comprendrait :

- Un accompagnement dans la formulation d'un projet de transmission + post transmission (avec des hypothèses à vérifier – aborder aussi dans cette étape la question du deuil...)
- Faire se rencontrer des cédants et des repreneurs potentiels, par le biais de stages plus ou moins longs, des essais sur les fermes, permettre que les fermes s'ouvrent à la présence d'autres...

D'autres idées :

- Financement Vivea (formations + prise en charge service de remplacement),
- Financement MSA,
- Financement collectivités locales
- Retraite progressive,
- Service de remplacement payé / état
- Financement par les coopératives agricoles

Remarques annexes :

- Dans les fermes Terre de Liens, la transmission est présente dès l'installation puisque, par principe, les personnes ne sont que de passage.
- Nous imaginons pouvoir évoquer de tels parcours dans nos formations à la Transmission. Peut-être commencer à faire des essais. Continuer à nous tenir informés les uns les autres.

2 - Collectifs et collaborations variées : des moteurs puissants pour transmettre et s'installer ?, avec Manon Bardin et Nicolas Le Boedec (Fadear)

Le pitch :

De nombreux porteurs de projet réinventent le rapport au collectif. Que ce soit dans le cadre du travail, de l'acquisition de foncier ou du bâti, du partage du matériel agricole, de l'entraide ou de la complémentarité des productions, ces collectifs prennent des formes diverses. Dans cet atelier, à partir de témoignages et de résultats d'études, nous aborderons ces différentes formes de collectifs, leurs intérêts, leurs réalités, leurs limites. Nous réfléchirons également aux freins que rencontrent ces collectifs : comment mieux les accompagner, sensibiliser les futurs cédants à leur diversité et encourager l'innovation collective.

11

Compte rendu :

Témoignages et échanges : identification des enjeux

Le rôle des collectifs agricoles pour la dynamique du renouvellement des générations et la facilitation de grosses fermes à transmettre fait l'unanimité autour de la table. Cependant, l'émergence de nouvelles formes de collectifs, avec des profils variés et moins classiques qu'il y a plusieurs années (les fameux non issus du milieu agricole ou NIMA) ne va pas sans soulever de nombreuses questions. À travers différentes expériences et témoignages des participant-es, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- Le cadre juridique pour un fonctionnement en collectif : comment l'adapter pour faciliter ces installations collectives ? comment garantir le rôle et l'implication des paysan·nes dans la gouvernance du projet agricole ?
- La phase d'émergence du collectif : comment proposer un droit à l'essai, notamment sur les formes sociétaires existantes (type GAEC) ?
- L'accompagnement multi-acteurs : comment coordonner l'accompagnement humain en amont, moment clé d'une installation en collectif ?

Pistes de réflexions et ébauches de solutions

➤ *Coopération entre structures d'accompagnement*

Profitant de la diversité des organisations représentées autour de la table, le groupe a travaillé autour de la question « comment les structures d'accompagnement à l'installation-transmission peuvent-elles travailler ensemble à l'accompagnement des collectifs agricoles ? ». Plusieurs pistes ont été identifiées, regroupées en différentes thématiques.

- L'accompagnement
 - Création d'une plateforme nationale qui centralise les différentes structures existantes d'accompagnement à la transmission ;
 - Financement d'un accompagnement au long cours des projets collectifs ;
 - Financer et coordonner un compagnonnage sur des fermes collectives à une échelle nationale en s'inspirant du réseau REPAS pour des porteurs de projet, porté par différents réseaux ;
 - Mettre en place des outils de portage foncier par les collectivités ;
 - Travailler sur des parcours « entrée/sortie dans les collectifs » ;

- Formations à destination des accompagnateurs de collectifs / Amélioration continue des compétences des accompagnateurs ;
 - Elargir les COFIL en région autour de l'installation-transmission, au-delà du Conseil régional + Chambre d'agriculture + JA, à l'ensemble des structures d'accompagnement ;
 - Créer des endroits d'échanges d'expériences entre acteurs de l'accompagnement et de l'agriculture ;
 - Dispositif de financement spécifique pour l'accompagnement des collectifs ;
 - Subvention locale pour la coordination du collectif d'accompagnement ;
 - Mettre en place un système de parrainage entre collectifs ;
 - Coordonner un accompagnement des collectifs à l'échelle départementale.
- Les politiques publiques
 - Les conseils régionaux/DRAAF impulsent des réunions sur les thématiques pour lesquelles l'échange ne se fait pas entre les différentes structures d'accompagnement ;
 - Ouverture de champs d'expérimentations juridiques ;
 - Mettre des priorités pour les collectifs au sein des SAFER et des SDREA ;
 - Mettre en avant la thématique de l'accompagnement des collectifs dans les AAP CASDAR et MCDR ;
 - Organiser des réunions régionales annuelles de travail entre les structures d'accompagnement, sur un thème précis ;
 - Dé-corréler les aides à la surface dans la PAC ;
 - Mutualiser et définir des indicateurs de résultats entre les structures ;
 - Réhabiliter le CRIT dans son rôle fédérateur et d'échanges entre structures.
 - La communication
 - Intervention commune des structures d'accompagnement dans les formations initiales ;
 - Avoir un interlocuteur identifié « Agriculture » dans les EPCI pour assurer les mises en relation ;
 - Mettre en place une plateforme numérique nationale de l'installation ;
 - Mettre au programme des formations initiales un module « apprendre à travailler en collectif » ;
 - Animer à l'échelle nationale un regroupement de fermes collectives pour identifier les bonnes pratiques, mettre en lien les porteurs de projet, comprendre ce qu'il y a de spécifique dans ces formes d'installation ;
 - Elaborer un guide « accueillir des projets d'installation collective sur ma commune/mon EPCI » ;
 - Généraliser les pratiques à succès par la mutualisation et la formation ;
 - Mieux connaître les nouvelles formes d'installations collectives pour identifier les facteurs clés de succès ;
 - Travail de plaidoyer auprès des institutionnels et banquiers pour changer les imaginaires sur l'installation en collectif ;
 - Communiquer sur des trajectoires de collectifs ;
 - Identification sur chaque territoire des différentes structures d'accompagnement et de leurs champs d'intervention.

- Autres

- Ne pas considérer que seuls les acteurs publics sont légitimes au sein de ces collaborations ;
- Proposer des incitations fiscales pour le cédant quand il transmet à un collectif ;
- Animation d'un groupe national sur les enjeux de développement des projets collectifs d'installation par un organisme neutre politiquement.

En bref... :

- ⇒ Rôle des différentes collectivités, à différents échelons (local, départemental, régional, national) pour assurer une mutualisation et des espaces d'échanges/discussion avec toutes les structures d'accompagnement ;
- ⇒ Besoin de mieux connaître les nouveaux collectifs pour partager leurs expériences, identifier les facteurs de succès et d'échec et améliorer leur accompagnement ;
- ⇒ Faire reconnaître le rôle et l'importance de ces collectifs dans le renouvellement des générations auprès des différentes parties prenantes.

13

➤ La gestion du foncier

Une autre question a émergé plusieurs fois durant les échanges : comment faciliter la transmission de foncier entre cédant et repreneurs ?

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Stockage et portage de foncier ;
- Montage de GFA ou acquisition par TDL avant de se laisser le temps de trouver les autres membres du collectif pour la suite ;
- Anticiper les départs en améliorant le repérage des cédants ;
- Pourquoi faire du portage et ne pas financer les cédants pour faire le portage ?
- Ne plus mettre de limites d'âge pour l'accompagnement à la transmission ;
- Les coopératives exploitent les terres mises dans la société de portage jusqu'à ce qu'il y ait un repreneur ;
- Réfléchir aux fonds de dotation ou à d'autres formes juridiques permettant véritablement de sortir le foncier de la spéculation (s'appuyer/s'inspirer du Larzac et des baux emphytéotiques).

3 - Partager la terre, une question d'intérêt général pour le renouvellement des actifs agricoles, avec Vincent Jannot et Caroline Dumas (Terre de liens)

Le pitch :

L'articulation entre transmission et installation ne s'opère pas si facilement : le départ en retraite d'un cédant conduit dans 40% des cas à l'agrandissement d'agriculteurs voisins. Cela peut s'expliquer par une double inadéquation : entre les fermes à transmettre et les projets de reprise des candidats à l'installation mais aussi entre le calendrier des cédants et celui des repreneurs. Face à cette difficulté récurrente, il est essentiel de dissocier le temps de l'installation et celui de la transmission, en agissant sur le foncier. Cet atelier permettra d'échanger sur dispositifs innovants de portage du foncier, qui participent à faciliter les transmissions-reprises. Nous nous interrogerons également sur comment démultiplier ces formules de portage et comment les intégrer plus fortement dans les politiques publiques.

14

Compte rendu :

Témoignages :

- *Aline Coutarel, paysanne dans le Tarn, installée en GAEC avec trois autres personnes en polyculture élevage et ferme pédagogique :*

Installation en GAEC à quatre, dont une est la fille des agriculteurs cédants. L'installation est toute récente (6 mois). Il y a un an et demi, densification des réunions pour l'installation. Appui de l'association tarnaise pour l'agriculture de groupe (ATAG), d'abord avec les propriétaires puis sans les propriétaires. Promesse de bail emphytéotique a été signée. Inspirés par la Société civile des terres du Larzac, d'où une rencontre pour connaître le mode de fonctionnement. Leur ferme s'appelle la Ferme des Zazous, ils sont installés depuis mai 2021 avec un pacte d'associés qui définit l'organisation.

Foncier : bail rural sur 8ha (reprise du père), bail emphytéotique (droits et devoirs d'un propriétaire – construction bâtiment + paiement taxe foncière – transmissible) sur 40 ans (d'ici la retraite du + jeune), avec un fermage de 2000 euros/an. Exigence d'amélioration du lieu, des terres, du bâtiment + clauses environnementales (agriculture bio, préservation des mares...). C'est le père qui est propriétaire. Dans 40 ans, lorsque finira le bail, on n'aura pas de compensation sur les investissements réalisés.

Nous souhaiterions monter un fonds de dotation, avec propriétaire, locataires actuels, éventuellement des consommateurs. Un fonds de dotation, c'est un don, avec des chartes d'engagements afin que les valeurs communes soient respectées.

Pour les bâtiments, on habite tous et toutes sur place. Pas de loyer, mais obligation d'améliorer nos habitats. Il y a une valeur d'usage de base qui a été estimée (calculée). Par ex : robinet or ou simple, c'est usage de l'eau. Ce n'est pas une valeur immobilière mais une valeur d'usage de base. On a une charte d'amélioration de nos habitations. A la fin, en tant qu'associé, le GAEC m'a mis mon habitation à disposition ; à la fin on va calculer l'amélioration d'usage réalisée et le repreneur paiera cette valeur supplémentaire.

Pour les bâtiments agricoles, si cession à une autre société, c'est le coût des travaux (- subventions – années d'usage) pour l'estimation de la reprise. Le délai entre fin de l'exploitation et reprise, doit être court.

On a 1,5 jour de congé par semaine. On est chacun responsable de son atelier, mais on doit pouvoir aider les autres. On fait 1 marché par personne. Objectif (c'est le cas dans les GAEC) : être au SMIC. ... possible dans 2 ans d'après notre business plan.

➤ *Gilles Cicero, paysan boulanger, élu local, GAEC, ferme Terre de liens :*

GAEC à 3, en zone périurbaine, Chambéry. Pression foncière forte. La ferme est en grande partie une ferme Terre de liens depuis 2009/2010. Se sont succédés des agriculteurs, mais qui n'ont pas super fonctionné. Ils n'arrivaient pas à payer le loyer à TDL. TDL a alors fait un appel à projet en 2013. Je me suis présenté avec une amie, comme paysans boulangers. On a commencé en GAEC à 2. Cela marchait tellement bien et je voulais rester sur la ferme. Ma collègue est sortie, elle s'est installée artisan. J'ai poursuivi comme paysan. Nous sommes maintenant 3 associés avec 15 ha, dont 12 sont mécanisables. On n'est pas autonomes en céréales. Depuis, on cherche des surfaces que TDL pourraient éventuellement acheter pour pérenniser la ferme. Le foncier coûte très cher en zone périurbaine.

Chaque associé perçoit un revenu de 1800 euros/mois, et on arrive à prendre nos 5 semaines de congé par an. On a un bail rural environnemental avec Terre de liens. 9ha de terres, + 600 m² de bâtiments, on loue cela 3000 euros/an. Cela nous permet de ne pas couler sous des emprunts et avoir ainsi un bon salaire. En n'investissant pas trop dès le départ, on peut avoir une vie correcte. Quand il y a des travaux à faire, c'est TDL qui le fait comme propriétaire.

L'avenir, c'est pérenniser notre exploitation. Plein de terres se sont libérées, mais très morcelées. Terre de liens n'est pas agriculteur et n'est donc pas prioritaire sur ces terres. Sur le département, une foncière devrait être créée.

Nous sommes en train de réfléchir sur la création d'un atelier chèvres, pour valoriser nos prairies dans la rotation blé-prairie. Nous ne sommes pas seuls sur la ferme, on a un prestataire de cheval de trait, on a aussi des plantes aromatiques et une école Steiner qui sont dans nos locaux.

Le problème de l'accès, ce sont les conflits entre agriculteurs. Je suis élu de la commune et on aimerait créer des ZAP (zones agricoles protégées) pour permettre de préserver les terres et libérer certaines terres qui sont conservées par les propriétaires qui espèrent qu'elles deviennent constructibles.

➤ *Marie-Noëlle Gémonet, paysanne boulangère retraitée depuis 14 ans :*

Fermiers depuis 1984. Mon mari était en GAEC avec sa propriétaire qui pris sa retraite en 1992, puis 2 fils et un gendre se sont installés en GAEC avec nous.

Brebis (100), 12aine de chèvres, des cultures pour être autonome sur l'élevage + culture de blé, petit épeautre (farine et pain) + pois chiche, lentilles + abricotiers. J'étais la boulangère.

En 2011, la propriétaire décède et nous devenons légataires de l'ensemble de la ferme. On ne voulait pas être propriétaire et on ne l'avait jamais été. On n'a jamais eu le besoin d'appropriation de la terre, c'était donc pas compliqué de lâcher la terre. Si on voulait la garder, on devait payer des droits de succession, qu'on n'avait pas. Terre de liens est devenu propriétaire d'une partie des terres ; l'autre partie on l'a donnée à la fondation.

Sur la ferme actuellement, il y a un GAEC avec 1 fils, un gendre, un 3eme associé et ils mettent à la place du petit épeautre. Il y a aussi un maraîcher sur 1ha de terres de liens + 1ha qu'ils avaient, avec l'arrosage du lac de la ferme.

Nous n'avons jamais habité sur l'exploitation même ; nous avons construit sur un terrain, en bordure de la propriété que la propriétaire nous a laissé. Cette petite parcelle dont nous sommes propriétaire est à 300 m des bâtiments de l'exploitation.

Au niveau des revenus, nous avons notre retraite : 1000 euros/mois pour mon mari, j'ai 700 euros/mois. On loue le bâtiment de la boulangerie dont on est propriétaire, et cela nous fait un petit revenu. On vit avec 2000 euros par mois.

Échanges :

Vincent Jannot, pilote le programme Terreau – chargé de programme au niveau de Terre de liens :

On travaille beaucoup sur la mobilisation des collectivités territoriales dans le cadre du projet InPACT. Notre fondation peut recevoir des fonds de collectivités pour « sanctuariser » du foncier agricole. Voir le travail d'appui aux collectivités. Une proposition a été faite sur la mutation des terres agricoles, pour une augmentation des taxes liées.

Représentant d'ACTER association sur gouvernance eaux, terres, ressources naturelles... A publié avec Terre de liens « préserver, partager la terre » :

Les « zones agricoles protégées » (ZAP), c'est fait au niveau communal : cela peut donner une sécurité foncière mais pas vraiment sur le long terme. Si une municipalité change, la ZAP peut être défaire par le nouveau conseil municipal. Soit toutes les terres agricoles sont en ZAP, le message est clair. Si cela ne concerne que 30% des terres agricoles, cela veut dire que les autres terres agricoles peuvent peut-être un jour être urbanisées. Il vaut mieux faire des périmètres périurbains de protection des zones agricoles, c'est sous la responsabilité du département et pour défaire, il faut remonter au Conseil d'Etat.

Représentant du Val-de-Marne, en cours de diagnostic pour un PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), avec fort enjeu transmission car beaucoup d'agriculteurs qui partent à la retraite :

Beaucoup de terrains en friche, problème de parcelles qui ne sont plus agricoles. D'où l'intérêt d'un PAEN.

Débat de l'après-midi :

Sur le partage du foncier :

Qu'est ce qui contribue à la concentration des terres ? 50% des terres sont transmises en familial. Pourquoi les enfants reprennent ou pas ? 500 000 ha changent de main par le marché foncier (marché de la terre, sociétés agricoles, par le marché des locations, pas de porte...). Ces marchés sont de moins en moins contrôlés. Le marché des terres l'était par la SAFER – le marché des parts sociales n'est pas contrôlé (pour les + grandes). La SAFER intervient sur 30% du marché, elle n'est plus aussi efficace et contrôlante.

Si on n'a pas une régulation de ces marchés, il y aura beaucoup d'énergie perdue pour tenter de mettre des terres à disposition pour les agriculteurs. L'idée avait été émise que les commissions départementales d'agriculteurs (ou siège notamment TDL) puissent donner leur avis sur toute transaction foncière.

Les terres qui se libèrent vont surtout vers les grandes cultures ; des cultures qui n'ont pas une grande plus-value à l'hectare.

Régulation foncière, lutter contre la concentration. Mettre ensemble tous les acteurs de la terre : Passeurs de terre, Société civile des terres du Larzac... il faut que la société civile, les collectivités forment une sorte de pression pour contrôler le foncier...

Il faudrait partager les objectifs. On est dans une diversification des modèles d'agriculture ; prôner une régulation, c'est le faire en fonction d'objectifs. Si la diversification des objectifs est trop grande, c'est difficile de mettre en place une régulation.

Quels sont les besoins des témoins en lien avec cession/installation ?

Gilles :

- Aider l'installation ? aider la transmission ? ça veut dire anticiper le travail avec les cédants.
- Bio ? l'idéal serait d'aider à l'embauche, pas à la surface.
- J'ai besoin de 20ha pour avoir une exploitation viable. Or, il y a des céréaliers qui ont 200ha... On pourrait installer 10 exploitations, cela peut dynamiser des villages
- Mon idéal ? si j'avais les sous, j'achèterais des terres constructibles pour mettre des patates !!!
- A Chambéry, on parle beaucoup de souveraineté alimentaire, dans les plans stratégiques. On doit avancer dans ce sens, au niveau des terres agricoles mais les faits ne suivent pas.
- 2050 : y a aura plus de terres à urbaniser. Ce sera un peu trop tard.
- « Il va falloir qu'on mange demain » ... je n'arrête pas de le dire à mes collègues élus. Et je trouve cela dingue de devoir le préciser.

Aline :

- Enjeu de l'anticipation
- En général, bon parcours d'installation. Mais il n'existe pas l'équivalent pour des personnes qui sont en fin de carrière. Pas d'équivalent pour faire des formations, rencontrer des partenaires, etc... Beaucoup de choses encore à faire. Il faut qu'ils deviennent acteurs de leur transmission ! -> voir avec notaires, Fugea (syndicat agricole belge) ?

- Comment connaître les différents scénarios pour sécuriser l'accès au foncier ? Il faut qu'on soit sécurisé avec notre bail ; cela permet aux porteurs de projets d'exercer + sereinement leur métier.
- 4 ETP sur 72ha, là où ils étaient à 2. Et il y a encore de la place. Cela peut en effet redynamiser des territoires.
- Les transmission, installation, cessions, c'est émotionnellement important, il ne faut pas rester seuls pour faire cela.
- Logement ? pouvoir loger sur leur ferme c'est vraiment important.
- « J'ai l'impression que beaucoup de personnes qui transmettent attendent qu'une personne reprenne ; parfois il faudrait prévoir un départ total, et une reprise totale ». Cela pourrait faciliter des transmissions.
- Cela permettrait de faire des réserves foncières.

18

Rôle des collectivités dans la régulation foncière ? Quels mécanismes pour susciter l'engouement des élus/décideurs ?

Il y a un enjeu de pédagogie et de sensibilisation des élus. C'est très spécifique du monde rural. Il y a une perte de connaissances et de savoirs sur ces enjeux.

Les aménageurs des services urbanisme ont peu de connaissance agricole, protection foncier agricole...

Dans l'agglomération du Havre, une commune a sollicité la SAFER et Terre de liens pour faire un diagnostic de ses terres et réfléchir l'affectation des terres. Il est aussi important de leur proposer des solutions « clés en main ». Cela devrait leur permettre d'arriver à réaliser des choses durant leur mandat. On surestime les collectivités et leurs compétences sur ces matières.

Relocalisation de l'alimentation. Attention de faire croire à une collectivité qu'elle est capable d'être autonome pour son alimentation. Les PAT = plan alimentaire territorial ont été boosté par le plan de relance français. Mais il y a un risque qu'on se cantonne de restauration collective avec de la vente directe.

Le Havre, dans le cadre du diagnostic agricole dans le cadre du PLUI, a demandé que toutes données importantes relatives à l'agriculture soient récoltées (et notamment âge des agriculteurs, reprise d'exploitations...). Un observatoire agricole en lien avec la Chambre d'agriculture est réactualisé tous les trois ans.

4 - La transmission du capital : quelques outils pour lever ce frein, avec Jean-Baptiste Cavalier (Reneta)

Le pitch :

La transmission du capital est souvent un frein important à la transmission des exploitations, en particulier pour des exploitations de taille importante, avec beaucoup de matériel et de bâtiments. Le cédant ne peut pas se permettre de « brader » ce capital, et dans le même temps, le futur repreneur n'a pas toujours les moyens de l'acquérir. Plusieurs outils ont été développés pour faciliter cette transmission du capital, comme le portage temporaire d'investissements et de capitaux, ou les Coopératives d'Activités et d'Emploi. Cet atelier a pour objectif d'échanger sur ces outils, pour mieux identifier leurs atouts et leurs limites, en creusant plus particulièrement la question coopérative.

Compte rendu :

Témoignages :

➤ *Maëla, future installée :*

Après avoir travaillé pendant 4 ans aux Champs des possibles (espace-test agricole en Île-de-France) comme accompagnatrice, je suis depuis deux ans sur un projet d'installation, dans le Morbihan, à 5 personnes pour l'an prochain. On cherchait une ferme laitière car il y a une maraîchère, une boulangère, un fromager, un éleveur laitier vache et un caprin. On a reçu une quinzaine d'appels après avoir publié des petites annonces et on a été étonné d'avoir autant de retours dans un rayon de 20 kilomètres. On a trouvé et on est en cours de reprise prévue pour 2022.

Les cédants nous ont montré trois estimations (du notaire, de la chambre d'agriculture et du conseil de gestion). L'outil de production (bâtiments en plus ou moins bon état dont une porcherie industrielle de 500m², le cheptel, le matériel et la maison d'habitation) est estimé à 480 000 € euros avec la maison. On a décidé de sortir la maison de l'installation.

Le Gaec reprend l'outil de production et on va créer une société civile immobilière (SCI) pour l'habitation.

Le terrain fait 80 ha : il y en a 50 au propriétaire, qu'il souhaite louer avec un bail de 18 ans. Les 30 autres sont répartis entre 12 personnes. Les anciens nous ont présenté, on a discuté et cherché des promesses de vente. C'est l'étape d'après : on veut signer un bail mais certains propriétaires veulent vendre. On est à 3000 euros l'hectare. On n'a pas encore abouti. Au début, on a dit : on peut essayer d'aller vite, un associé achète puis revend au Gaec. On s'est aussi posé la question de créer un Groupement foncier agricole (GFA) mais cela rajoute une structure et du temps alors qu'il faut aller vite. Ou alors *via* un fonds de dotation. Par exemple, le fonds l'Antidote pour aller chercher des dons. Le GFA est assez simple mais si cela grossit il faudra amener d'autres personnes au capital, cela peut être compliqué sur la durée.

On est tous ingénieurs agronomes et même avec ce profil, c'est très compliqué de s'installer. C'est un univers très vaste. On souhaite éviter de trop capitaliser et on peut utiliser la SCI

pour essayer de racheter une partie des terres. Mais ce sont des montages complexes. Les notaires veulent protéger les individus, nous l'outil de travail. On veut pouvoir transmettre facilement quand on partira.

On s'installe en avril 2022. Le rachat de la ferme c'est 300 000 euros mais on investit 300 000 euros de plus pour la fromagerie, l'aménagement, du matériel. On n'a pas d'apports personnels car on le réserve pour l'habitation. On fait tous les cinq une demande de Dotation jeunes agriculteurs, pour vivre le temps de se rémunérer. Au total, on va investir environ 120 000 euros par personne.

Questions

- Sur Feve et Eloi

D'autres structures comme Feve et Eloi veulent faire « mieux que Terre de liens ». Elles proposent des choses différentes mais l'idée est la même : mobiliser des investisseurs privés pour les louer à des collectifs ou à plusieurs fermes. Pour Feve : au bout de 7 ans, les agriculteurs peuvent racheter la terre, mais plus cher afin de rémunérer les actionnaires. Est-ce qu'il y a un bail rural ? Non apparemment, une mise à disposition mais avec un loyer sans que cela soit requalifié en bail rural ? Car ils créent des SCI. Pour Eloi, avec une modélisation des types de ferme qu'ils pourraient reprendre, ils se positionnent en termes d'investisseur négociateur mais l'intermédiaire se fait un bénéfice forcément.

- Quelles approches de calcul pour le coût de reprise ? Patrimonial, d'usage, ou autre ?

Je ne sais pas, pour les trois cela inclut peut-être les trois dimensions. Pour les bâtiments c'était similaire. Mais sur la porcherie, alors que l'on n'en a pas l'usage ; la chambre d'agriculture disait 75 000 euros, le CER 50 000 et le notaire 25 000. Cela a été le point de débat. Ce sont des gens qui avaient envie de transmettre et partaient deux ans avant la retraite, on a coupé la poire en deux.

- Le collectif est-il un frein pour reprendre ?

Les cédants sont des gens ouverts, ils savaient qu'ils auraient du mal à transmettre à une personne seule. Ils n'avaient pas beaucoup d'espoir. Et ils voulaient transmettre aussi à des jeunes. On leur a demandé, qu'est ce qui est intéressant pour vous, cédants, de transmettre. Ils ont répondu : l'élevage et les vaches. On s'est adapté aussi à ça. On a gardé le troupeau et on va le changer petit à petit.

- Est-ce que les cinq associés se connaissaient déjà ?

Oui, et on ne tenait pas du tout à être propriétaires. Sauf peut-être sur l'habitat : propriété individuelle à 50 mètres de l'exploitation, cela pose question. Alors que la pression immobilière explose ces dernières années.

- Quelles problématiques rencontrées sur le capital et sa transmission ?

La première difficulté est que tout est fait pour capitaliser et protéger les individus dans leur apport. Comment on dépasse cela ? On est aussi un peu perdu : il y a une diversité d'acteurs, beaucoup de structures sur le foncier et pas d'accompagnement, on ne savait pas vraiment vers qui se tourner : les réponses de notaires n'étaient pas adaptées. L'autre problème c'est l'accès aux banques. Il y a une Afocg 44, qui ne répond pas du tout.

➤ *Étienne Michel – animateur de la Ciap (Coopérative d'installation en agriculture paysanne) de Loire-Atlantique*

On accompagne les porteurs de projet (PP) avec trois outils : le stage paysan créatif (notre adaptation du stage reprenneur de la chambre d'agriculture), des espaces-test et le portage temporaire d'activité. Dans la coopérative, les futurs installés n'ont pas le statut de paysans, ils sont en contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Ils restent une vingtaine de mois au sein de la Ciap, pour tester la production, avoir les premiers chiffres d'affaires, tester un dimensionnement économique. Depuis 2012, on a accueilli 90 personnes dont 70 sont sorties et 60 installées pour l'instant. C'est un outil adapté, notamment pour les installations hors cadres familial (HCF) pour lesquels les solidarités familiales sont inopérantes.

Notre particularité à la Ciap par rapport à d'autres formes de test, c'est que l'on propose un préfinancement de 40 000 euros pour l'avance de trésorerie ou de l'investissement. Les PP l'utilisent en général pour investir dans des moyens de production. Il n'y a pas de remboursement mais il y a une facture de sortie à l'installation effective, basée sur la valeur nette comptable. On finance de l'actif mobilisable, qui se revend facilement, pour mutualiser les risques de l'installation. Il est plus facile de vendre une serre qu'un forage. Et qui est vital pour assurer la production.

Pour les reprises par transmission, du fait des capitaux à investir qui peuvent être conséquents (à hauteur de 250 000 euros par actif) on travaille sur des reprises progressives avec ce qu'on appelle la segmentation du capital : qu'est-ce que l'on finance en priorité et qu'est-ce qui est différé ? On finance par exemple d'abord un cheptel ou un laboratoire de transformation. Il faut des outils de production fonctionnels pour tester son activité, la dimensionner, puis faire un projet, le présenter aux banques. Pour le reste, il y a la location pour les terres ou des GFA ou SCI, les Cuma, etc. Notre accompagnement est en amont, c'est mettre en relation des cédants et des reprenneurs et voir que les timings s'accordent bien.

Un exemple :

Une transmission progressive où le cédant souhaitait transmettre sous 5 ans 100 ha avec des vaches et un peu de bâti. Un PP souhaitait la reprendre et lancer une activité d'ovins viande. Il a commencé sur trente ha. Il y a eu une installation après avec 50% payé puis tout le foncier et le matériel au bout de 5 ans.

Un autre exemple :

En élevage sur reprise d'activité sur 40ha. Un protocole d'accord a été signé sur des valeurs de stocks de matériel : la Ciap s'est engagée pour 35 000 euros au départ et une garantie sur les 90 000 euros restants s'il n'y avait pas d'installation. Vous me direz, avec 40 000 euros on ne va pas très loin : oui, c'est vrai. On envisage d'aller jusqu'à 80 000 euros pour certains projets.

On veut aussi investir sur un fonds de garantie pour le cédant au cas où le PP s'arrête. Peut-être avec d'autres partenaires comme les banques. Ou avec des contrats tripartites, qu'on avait évoqué dans une étude. Une institution pourrait prêter à titre personnel au PP même s'il n'est pas encore paysan. La Ciap serait garante du bon accompagnement.

Questions :

- Sur l'engagement de la Ciap à reprendre toute la ferme : comment faire s'il y a un temps intermédiaire, quelle transition ? A quoi servent exactement les 40 000 euros dans les transmissions ?

Les 40 000 euros, c'est une mise à disposition de cette enveloppe quand on reprend l'activité. Pour la reprise progressive c'est autre chose, cela dépend de qui héberge l'activité.

- Quel modèle économique de la CIAP ?

La CIAP est fragile. Les 40 000 euros, s'ils ne sont pas remboursés, que faire ? On a 500 000 euros à court terme. Mais le modèle économique est compliqué. Les PP contribuent avec des intérêts de 3,5% sur les 40 000 euros de mise de départ, soit environ 2500 euros. Il y a aussi notre accompagnement, qui coûte 5000 euros par an. On a des subventions et peut-être il faudra revoir nos contributions, mais si c'est trop important, on rentre en concurrence avec un lancement d'activité avec le statut de cotisant solidaire ou d'autres solutions. La contribution est dans le détail 500 euros par an + 5% du chiffre d'affaires ou des charges + 3,5% sur les 40 000 euros. Les 40 000 euros sont dus, que l'on s'installe ou pas. Mais les 40 000 euros sont financés sur des actifs que l'on peut facilement revendre. On a pu revendre le labo de transfo d'un PP à un autre qui s'installe à côté. Par contre, il peut y avoir un risque sur le déficit d'activité.

- Si quelqu'un veut s'installer en bovin lait mais ne veut pas poursuivre. Qu'est-ce qu'il se passe ?

On est un outil adapté à la création d'activité, notre créneau est l'insertion territoriale. Pour l'instant, personne n'a arrêté l'activité laitière en test. Si cela arrivait, il faudrait voir pour faire fonctionner la ferme avec les gens autour, retrouver un autre PP. Mais on essaye de sécuriser cela avec le développement de l'entraide.

- Est-ce que les différents coûts, qui sont chers, font que c'est réservé à des activités à forte valeur ajoutée ?

La moyenne est de 2500 euros mais on a aussi la comptabilité dedans. Quand on en discute avec les porteurs de projets, ce n'est pas trop cher. Actuellement, ce n'est pas un retour qui nous est fait. Il est vrai que sur certains systèmes, il faudrait penser à des planchers.

➤ Sylvain Pechoux, cogérant des Champs des Possibles (CDP) :

Les CDP est une Scic Sarl, une ancienne association née en 2009 avec le réseau des Amap, donc avec une implication forte des consommateurs. On a 80 sociétaires dans chaque catégorie. On a trois objets principaux : test d'activité, coopérative d'activité et d'entrepreneur (CAE) et organisme de formation (car la formation en AB était peu développée dans la région).

Aujourd'hui, on a 60 entrepreneurs en test ou non : production, transformation et tertiaire (formations, consultants, accompagnement). En IDF on n'a plus que 5000 exploitations agricoles pour 12 millions de consommateurs. La transmission de ferme de taille intermédiaire, entre 80 et 120ha, est en panne : ce sont des fermes condamnées, car l'objectif de la « petite ferme » céréalière est de 300 ha pour que cela soit viable en conventionnel. Donc il y a des problématiques de restructuration. Dans les repreneurs, on a souvent des fils et filles d'agriculteurs : même parcours que les HCF aussi. Pas de

formations, jamais mis les fesses sur un tracteur. Ils reprennent après une première vie mais avec d'autres, y compris HCF.

Une CAE est une entreprise partagée d'entrepreneurs-salariés-associés avec un Cesa, un contrat de travail officialisé par la loi Hamon en 2014, qui est un CDI sans horaire de travail et sans rémunération. Il y a une obligation : au bout de trois ans, ces personnes doivent être associées à la coopérative. Il y a une base de rémunération fixe et une base variable. Ces personnes ont une activité comptable et fiscale isolée. On mutualise des services : impôts, gestion comptable, etc. Typiquement, c'est moi qui fais les déclarations PAC. On mutualise aussi l'accompagnement : il y a une contribution des coopérateurs pour l'accompagnement, mais à un prix souvent inférieur au coût réel pour nous, d'où la nécessité de financements publics.

Nous, sur la transmission, on estime qu'il faut un soutien public : des installations très chères, avec des niveaux de rentabilité faibles, ce n'est pas juste et justifié qu'il n'y ait que des agriculteurs qui supportent les coûts des outils de production. Notre réflexion : faire la même chose que TDL pour l'outil de production.

Exemple d'une de nos fermes appartenant à Terre de liens : l'outil de production est propriété de la coopérative. Les cédants ont investi une partie du capital de la transmission dans la coopérative, ils pourront récupérer les parts sociales ensuite. On facture aux entrepreneurs des « loyers » pour l'outil de travail. On mutualise des outils, avec une durée de vie estimée et on en déduit un coût de mise à disposition. Le système est à l'équilibre avec le matériel amorti depuis longtemps mais qui a encore une valeur d'usage.

L'idée principale est que les agriculteurs sont usagers et que la coopérative est propriétaire, cela facilite les entrées et sorties dans le métier : difficile de sortir quand on s'engage sur des emprunts de très longue durée. Les gens cotisent en tant que salariés pour une retraite de salarié. Cela défrise un peu le monde agricole car c'est un peu le valet de ferme le salariat. On demande des garanties aux entrepreneurs sur le même modèle qu'une Scaec (Société coopérative agricole d'exploitation en commun) dans la Drôme : les salariés apportent 10 000 euros de parts sociales. On fait de même. On finance le reste avec des subventions comme le PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises agricoles) mais cela a des limites. On est considéré comme une seule exploitation et donc avec un plafond pour 60 personnes. Les autres moyens : emprunts, collectivités... Aujourd'hui, derrière chaque installation, on a souvent des clubs cigales. Les gens chez nous font une croix sur l'idée de patrimonialisation mais on nuance cela. On a été propriétaire des cheptels mais on préfère aujourd'hui que les personnes investissent car une ou deux fois des personnes ont lâché leurs 60 chèvres.

On se pose la question du changement d'échelle : on a des besoins grandissants. Est-ce que l'on doit ouvrir le capital à d'autres acteurs ? Ils ont envie, comme la Caisse des dépôts, que cela rapporte quelque chose. Alors que nous voulons donner la priorité à la rémunération du travail avant de servir le capital. Ce qui risque de nous poser problème. NB : Sur la valorisation du capital : il y a un cadeau fiscal de 15 à 18% des apports dans des entreprises Esus (Entreprise solidaire d'utilité sociale).

Questions :

- Un statut de salarié mais sans garantie de revenu ?

Quand on accueille un entrepreneur, souvent il a été en test pendant deux ans avec nous. Le contrat de travail est fixé en fonction de son prévisionnel qu'on voit ensemble : on prévoit une part fixe du revenu et une variable. Tous les mois, le pôle gestion leur envoie une question sur combien ils veulent se servir. A la fin de l'année si le résultat n'a pas été servi, il peut aller en investissement ou en salaire.

Il n'y a pas de lien de subordination. Les cogérants ont la responsabilité globale de la structure mais chacun a sa responsabilité propre. Si demain des clients de Biocoop meurent pour avoir consommé des produits contaminés, la faute sera celle de la coopérative mais aussi des entrepreneurs. On n'a pas de pouvoir de coercition sauf ce qu'il y a dans le contrat ; un minimum de chiffre d'affaires ou la certification AB.

- Comment faites-vous pour les bâtiments ?

Nous, on a construit un bâtiment avec TDL car on a une bonne relation avec eux mais aussi car on est particulier : TDL s'assure une certaine pérennité, c'est nous qui nous assurons de poursuivre le bail. Les entrepreneurs n'ont pas accès aux aides ou aux prêts... Mais on leur demande une garantie sur un compte-courant bloqué. On continue à faire des erreurs... Équilibre entre un outil plastique, flexible et qui soit adapté à la personne. Aujourd'hui, ce que l'on fait c'est d'essayer d'isoler le risque. On va par exemple créer une Cuma pour un bâtiment. Cela isole le risque. Sinon, on peut déroger aux règles du bail rural. On paye 6000 euros par exemple sur notre bail pour le bâtiment...

- Quelle est la taille limite de la coopérative ?

On n'a pas de règles mais c'est une question et des débats permanents. On veut rester une coopérative agricole et la place du tertiaire par exemple pose question. On est aussi en train d'accompagner les fermes un peu grosses à se « filialiser ». A Toussacq, il y a 20 personnes. Elles pourraient devenir une autre coopérative. Peut-être qu'une ferme comme cela pourrait évoluer en Scop où l'on partage des revenus et risques ! On fait déjà de la péréquation : on collectivise les aides PAC. On fait la réforme de la PAC en interne : on pique déjà aux céréaliers pour donner aux éleveurs.

- Il y a des embauches par des entrepreneurs-salariés ?

Oui, mais le lien de subordination est avec les gérants alors que ce n'est pas lui qui paye ! On a mis des garanties pour éviter les risques. C'est aussi un travail de fond pour accueillir des associés plutôt que des salariés en CDD et CDI.

- Pour les logements ?

On va construire des dortoirs. On a eu et on a encore des caravanes. On s'en occupe au moins pour les personnes de passage, en test ou en CDD.

Problématiques à retenir :

- Tout est fait pour capitaliser ?
- Difficulté de savoir vers quel acteur se tourner ?
- Accès au financement (banques ?)
- Pas de temps cédant/repreneur ?
- Que faire du bâti ?
- Revenu, retraite, capital ? Quelle rémunération ?

MCDR Usagères :

On a travaillé sur cette question : le bâtiment est encore plus un enjeu quand on transmet avec une transformation. Il n'y a plus d'usage, ils sont survalorisés, vétustes, avec de l'amiante... On se posait la question du rôle des collectivités qui pourraient aider peut-être sur le bâti. Ils le font déjà. On a documenté des bâtiments qui ont été remodelés, de l'élevage vers autre chose ou de plus divers. Peut-être d'autres investisseurs que les collectivités ? Solutions : épargne populaire, individuelle, bancaire, commune (qui peuvent être garant pour le bâti). Aussi, voire au départ ce que veut faire celui qui s'installe. Il y a des solutions financières, mais diverses.

Vincent (MAA) :

Il y a d'autres outils de financement : Foster ou Alterna : il y a deux ans on a travaillé sur un outil, dont la vocation est double : transformation de l'agriculture (diversification, transfo, AB, qualité...). Quatre établissements bancaires portent cela, on leur demande de prendre les risques, mais on assure 80% du risque. On a mis en place cela en mars 2020, on a déjà 2800 prêts en 1,5 an. C'est plus intéressant que le PCAE. Cela marche bien car les gens n'osent pas y aller car ils ne veulent pas prendre de caution personnelle ou familiale, et parfois pas de frais de dossier. Les taux sont inférieurs aux taux du marché. C'est plus intéressant : on peut prendre des parts sociales, du matériel d'occasion, du foncier... On peut aller jusqu'à 3 millions d'euros.

Joel Restif :

On parle du bâti, mais il y a aussi la maison !!! J'ai transmis la ferme à un Gaec à trois, mais on a aussi vendu la maison. Mais la pratique, c'est une sous-évaluation de la maison car c'est au milieu de bâtiments, avec un abattement de 30%. La maison peut être un problème pour le cédant mais aussi pour les porteurs de projet !

Volet 5 : aide au logement d'AITA ? Il pourrait y avoir des fonds ? C'est peu mis en œuvre car ce n'est pas obligatoire. Peut-être aussi travailler avec des acteurs du logement social.

Sylvain : sur le logement : là aussi on peut demander aux collectivités. Mais compliqué pour une collectivité de devenir propriétaire de logement. 70% des fonds Aita vont sur les actions PAI, CEPP, etc... En PACA, le CR comme le Draaf n'a pas les moyens : il n'y a pas les moyens pour chez nous en PACA.

Vincent MAA :

Un bilan AITA cela sera une problématique pour le 2nd semestre 2022, puisqu'il doit s'arrêter. Peut-être trop d'ambition pour 14 millions d'euros.

5 - Faire de la transmission une question d'intérêt général : associer tous les acteurs locaux, avec Sixtine Prioux et Juliette Blanchot (Réseau Civam)

Le pitch :

À l'échelle locale, certains acteurs « inhabituels » jouent un rôle essentiel sur la transmission des fermes, pourtant ceux-ci ne sont pas encore pris en compte dans les politiques publiques. Dans cet atelier, nous tâcherons de comprendre pourquoi les CUMA, les organisations professionnelles agricoles, les citoyens, etc. ont aujourd'hui une responsabilité pour convaincre les agriculteurs et leur entourage de l'importance de transmettre. A travers des témoignages et des retours d'expériences nous proposerons des pistes pour travailler en collaboration avec ces acteurs. Ainsi nos territoires seront le reflet d'une vraie transition agricole au service d'une économie sociale et environnementale.

Compte rendu :

NB : Nous avons fait le choix de ne pas aborder la question du rôle des collectivités locales dans celui-ci, afin de restreindre le sujet.

À travers un premier témoignage de Joël Restif, éleveur d'Ille-et-Vilaine à la retraite qui a transmis sa ferme, nous avons pu comprendre l'impact, à l'échelle d'un territoire, de la transmission d'une ferme (auprès des élus, la Cuma, des voisins, de l'école, des habitants de la commune, etc.).

Puis, Juliette Blanchot, coordinatrice du Civam IT (pour Installation-Transmission) 35 est venue nous restituer l'étude « [Les éléments influençant les futurs cédants dans la perception de la transmissibilité de leur ferme laitière](#) ».

Ainsi, les acteurs gravitant autour des futures cédantes ont, sans même parfois le savoir, un rôle prépondérant sur la perception que ceux-ci ont de la transmissibilité de leur ferme. Il y a donc un enjeu fort à informer et à former ces acteurs à parler de transmission de façon positive !

Dans un deuxième temps, Nicolas Fermond, de la cave de Jaillance à Die (26) a témoigné des actions mises en œuvre par sa cave coopérative pour faciliter le renouvellement des générations de ses coopérateurs (stockage de foncier via Terre de Liens, facilitation avec les jeunes installés, etc.). Il a également insisté sur l'impact pour la coopérative de la non reprise de parcelles en production.

Amélie Charvériat, du groupement des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) d'Auvergne-Rhône-Alpes, a présenté les questionnements du réseau sur la thématique (et ses enjeux) puis les actions mises en œuvre : l'enquête « Amapiens et transmission », un recensement des initiatives citoyennes pour faciliter la transmission et l'édition d'un guide à destination des Amapiens pour agir sur la transmission.

Enfin, Juliette Blanchot a expliqué les actions de sensibilisation du Civam IT 35 auprès de ces acteurs :

- ferme ouverte à destination des banques, CER, vétérinaires, élus, etc.

- formation/sensibilisation : « la transmission, comment en parler ? » auprès du Civam Adage 35, et bientôt auprès d'agents du Crédit mutuel, etc.

Pour finir, un temps d'atelier réflexif et collectif a permis de lister quelques pistes pour faciliter l'intégration de ces acteurs dans les actions, les accompagnements, etc. et faciliter ainsi les transmissions des fermes.

6 - De l'humain dans les transmissions, avec Raphaël Jourjon (Relier)

Le pitch :

Les approches économique et technique de la transmission agricole, pour nécessaires qu'elles soient, tendent à en occulter la dimension humaine inhérente à tout projet. Dans cet atelier, nous nous intéresserons aux façons dont s'organise et se déroule la transmission entre la (les) personne(s) cédante(s) et celle(s) qui reprend(nent), en fonction de leur cultures, situations sociales, expériences et aspirations respectives.

Il sera donc question de contexte : sur les plans des personnes – transmission individuelle/en couple/famille/collectif, etc. – ; des lieux – la ferme, l'habitat, la place dans le hameau ou le village – ; des activités agricoles – pratiques existantes et projetées, connaissances et savoir-faire associés –... On parlera aussi des manières de faciliter la mise en lien, d'accompagner la rencontre et la transmission effective, de l'amont à l'aval, sur le moment et le temps long, à partir de témoignages de dispositifs et d'études proposés par Inpact, le Celavar, le Reneta et Relier.

Compte rendu :

Témoignages :

- *Véronique Guislain, présidente de Terre de liens Bourgogne-Franche-Comté :*

On est aux premières loges de la transmission. Quand on rachète ferme, c'est souvent à la demande des cédants : « Je veux que ma ferme reste en bio ». On a créé un accompagnement à la transmission. On s'était dit : « On va former les cédants » mais on a appelé ça « accompagnement à la cessation d'activité ». Ça fonctionne sur des fonds Vivea et la découverte totale qu'on a faite au bout d'une journée c'est que ça ne les intéressait pas du tout ! Les gens n'ont pas besoin de réponses techniques, ils savent les chercher tous seuls. Par contre parler de leur propre cas, c'était l'essentiel, on sentait qu'il y avait des choses vécues qui ne se révélaient pas spontanément... Du coup on a fait intervenir une professionnelle en communication non violente qui fait révéler aux gens ce qu'ils ont à exprimer. On pensait faire durer ça une journée en fait il a fallu quatre journées de psychothérapie de groupe !

- *Régine Chamot, agricultrice en Haute-Savoie, membre de Gaec et sociétés, a participé à la création de la Fédération des GAEC de Haute-Savoie*

L'Accompagnement humain, je suis tombée dedans quand était jeune et je suis à l'approche de la retraite, j'ai 62 ans. Des transmissions j'en ai déjà vécu plusieurs fois dans ma carrière. Je ne suis pas fille d'agriculteurs, j'ai fait des études, je me suis rendue compte que j'étais très accrochée au monde rural, j'ai rencontré mon mari qui est lui aussi un NIMA (non issu du milieu agricole), il faisait brevet de technicien agricole, était stagiaire dans une ferme. On a eu envie de s'installer, notre première ferme, on l'a eu en fermage en 1979, c'était celle de son oncle, donc une reprise traditionnelle, on évalue le coût du cheptel et du matériel et on s'installe, donc lui s'est installé.

A l'époque, l'accompagnement ce n'était pas le top, il n'a même pas touché la DJA (dotation jeune agriculteur) et l'accompagnement humain, c'était zéro pointé. La relation était

conflictuelle avec l'oncle et la tante, ça s'est arrangé quand ils sont partis mais justement ils sont partis du jour au lendemain alors que c'était leur bébé (même si c'était en fermage).

J'ai travaillé quelques années comme fonctionnaire à OMS (fallait faire bouillir la marmite). En 1989 j'étais prête à m'installer avec lui mais on s'est vite rendu compte que c'était compliqué de travailler en couple. On était en élevage, production laitière donc très peu de temps libre, on s'est rendu compte qu'il fallait qu'on soit un de plus, d'où une recherche active d'associé... On a pagayé une année ou deux, pour finir par trouver un gars du service de remplacement qu'on a logé... On lui a posé la question de s'il voulait s'installer, il venait d'une famille d'agri, de la région d'Angers. On lui a proposé l'installation et il a accepté. Il était relativement introverti alors que moi je suis assez extravertie.

29

Il y avait déjà en Haute-Savoie un embryon de réflexion sur l'accompagnement à la transmission chez les GAEC. Il y avait un stage de constitution de GAEC de 3 jours avec une visite sur un GAEC qui inclut un entretien qui rentre assez vite dans l'intime, un jour sur les aspects juridiques/fiscaux et un jour sur les relations de groupes, l'importance d'avoir un bureau, une boîte aux lettres, des réunions... Puis la fédération des GAEC a mis en place des journées de formation au relationnel, c'est comme ça que je suis rentrée à la fédération.

En 1991, on a mis en place une année d'essai devenue obligatoire : stage de 3 jours et année d'essai, tous candidat à l'installation doit satisfaire une année expérimentation. Il n'y a pas de relation de subordination, on est vraiment associés... C'est donc obligatoire chez nous depuis 30 ans, c'est une volonté départementale et on l'a portée très fort à Paris suite à un Congrès national de Gaec et sociétés en 1998, du coup ça fait 20 ans qu'à Gaec et société, on axe fort sur le relationnel, on a même créé une charte. Mais parallèlement à ça, on pensait que cette année d'essai, ce serait bien de l'étendre à d'autres territoires. D'où l'idée d'un « droit à l'essai », une action un peu calquée sur ce qu'on fait en Haute-Savoie.

Pourquoi une année ? Parce que ce sont les quatre saisons et ça permet un vrai essai pour les agriculteurs. Si ça ne marche pas, ce n'est pas un échec, au contraire, on a évité de créer une structure qui va devoir se diviser ce qui là sera ressenti comme un échec.

Là je suis près de la retraite et j'essaie de transmettre. On a 120 vaches, 140 hectares, on travaille à 5, on est sous un label suisse garanti... On ne roule pas sur l'or mais je ne me plains pas : on a 140 000 euros à se répartir... On a des fermes qui fonctionnent et peuvent se transmettre et pourtant on ne trouve personne, je ne sais pas pourquoi ce n'est pas attractif.

Question : Quel statut pour la personne à l'essai ?

On en a plusieurs :

- salarié (ce qui n'implique pas forcément la subordination mais peut se mettre en position d'associé), la personne en test est rémunérée par le GAEC,
- stagiaire Pôle emploi,
- stagiaire préinstallation, avec des indemnités de la région Auvergne Rhône Alpes, il y a une petite enveloppe sur relationnel, de l'ordre de 1000 euros par stagiaire,
- aide familial,
- conjoint d'exploitant, etc.

Mais le ministère ne veut pas rendre ça obligatoire car il faudrait y mettre des moyens.

Actuellement on collabore avec le Reneta, car il y a clairement quelque chose à faire avec le contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE).

Pour la rémunération, tout le monde se débrouille comme il peut, d'où le besoin d'un statut.

- Marie-Noëlle Orain, représente la Confédération paysanne au CESE, a travaillé avec Bertrand Coly sur l'avis sur la transmission :

Autre casquette : ex-cédante (pas ex-paysanne, car ça, on l'est toute la vie). Je peux témoigner de l'humain dans la transmission, notamment sur la préparation des cédants à la transmission puisque j'ai participé avec mon mari à des « formations » (financements de formation mais plutôt échanges) avec d'autres cédants où on aborde un peu les questions comptables. Ça fait partie du pacte (faiblesse retraites, importance capital) mais surtout continuité/non continuité de la ferme, on doit faire le deuil de son projet.

Nous avons transmis notre ferme à trois associés dont deux étaient nos enfants et un NIMA. Ils sont tous partis puis revenus à la trentaine, tous les trois sont passés par la CIAP donc ils ont statut différent, avec un cofinancement Région et des droits Pôle emploi. Je ne pouvais pas prendre ma retraite à 60 ans en même temps que mon mari, parce que j'avais pris deux ans de congé parental. Je n'avais pas envie non plus de travailler à temps complet alors que mon mari était à la retraite donc se posait la question du statut : salariée ? rupture conventionnelle ? Finalement, on a opté pour une retraite progressive via la MSA mais il faut bidouiller aussi parce que quand on est membre d'un GAEC faut être à temps complet et la retraite progressive, ça ne fonctionne pas... Donc on a bidouillé avec le centre de gestion et j'ai eu une rémunération à temps complet même si je travaillais à mi-temps. En termes de transmission, être restée deux ans en GAEC avec mes associés, c'était très intéressant d'autant qu'on avait un accord moral avec mon mari : on se partageait mon mi-temps, il venait travailler sur la ferme avec moi.

Nos trois jeunes ont été une année sur ferme en stagiaire avec la CIAP et ensuite 2 ans avec nous. Ça a clashé et on a fait appel à quelqu'un pour faire de la communication non violente. On l'a fait par binôme, notamment entre le jeune qui n'était pas notre enfant et mon mari... Je pense qu'on a l'esprit ouvert, néanmoins ce jeune qui arrivait avec ses vaches bretonnes pis noires, on ne savait pas d'où elles sortaient et nous avec nos montbéliardes on avait essayé d'améliorer le troupeau, d'avoir des vaches laitières en bonne santé... Il y a eu une confrontation, on a fait de communication non violente pour arriver à mieux se comprendre, à comprendre nos peurs et après ils ont continué parce que au sein de leur groupe ça a clashé aussi... C'est en en discutant avec nos enfants qui en avaient fait qu'on a eu l'idée.

- Elia Vieussens, de l'Adear du Lot

Je souhaite témoigner sur l'accompagnement à la transmission. Dans le Lot, on organise aussi des accompagnements collectifs pour créer la discussion entre cédants mais aussi avec les porteurs de projets, parfois avec des binômes déjà constitués. Il y a aussi un accompagnement individuel mais ça touche à l'intimité et au parcours de vie d'une personne, c'est un domaine assez délicat qui nécessite des outils et des formations.

Je vais évoquer les situations les plus difficiles depuis un an.

Je pense à une agricultrice qui a envie d'arrêter, de faire autre chose. La première rencontre a été compliquée, la difficulté était de l'amener à expliquer ce qu'elle recherchait... La situation est très compliquée en l'occurrence avec ses parents : la ferme est un don de ses parents. Elle a des frères et sœurs mais c'était la seule à vouloir reprendre... Sauf que maintenant elle veut vendre la ferme et les parents bloquent parce qu'eux ils l'ont donnée donc il y a une crispation avec les parents qui habitent à 200 m de sa maison qu'elle a construite, qui sont au cœur de la ferme. Ils avaient mis une clause dans la transmission à ferme, il faut qu'ils signent pour qu'elle vende donc le dialogue bloqué, elle ne peut pas vendre et je n'ai pas d'outil pour l'accompagner dans cette situation.

Echanges :

Véronique Guislain : Pour moi une vente, ce n'est pas une transmission. Il y a autre chose que vendre ou confier sa ferme. Transmettre c'est aussi : « moi je connais cette ferme donc je connais les terres, le climat et du coup je sais les bêtises qu'on peut faire et ne pas faire et j'ai envie de transmettre ce savoir. Mais du coup, sans le vouloir je vais aussi transmettre une façon de faire donc je ne vais pas déranger mes façons de faire pour transmettre » C'est un problème humain qui explose. Je vais prendre l'exemple de la transmission d'une petite ferme en lait à comté bio. Les cédants avaient leur manière de faire et ils se sont dit on leur apprendra... Avec la repreneuse, ça a duré 15 jours et avec le repreneur 2 mois... Ils ont dû se dépatouiller tous seuls mais ont pas transmis, ils ont imposé.

Régine Chamot : Justement, cette année d'essai en Haute-Savoie est accompagnée d'au moins trois entretiens et c'est vrai qu'il faut de l'expérience pour accompagner. Les stages, c'est aussi pour les vieux ! J'y ai envoyé mon mari qui y allait à reculons, mais tous retrouvés avec les mêmes problématiques et ce constat « je ne comprends pas les jeunes ».

Audrey Grégoire, de l'association Initiatives paysannes, dans les Hauts-de-France : Je travaille sur l'installation/transmission et l'accompagnement au changement de pratiques. Ça fait une quinzaine d'années qu'on travaille sur la thématique avec une approche humaine et relationnelle au cœur des projets. Pour les aspects économiques, les cédants trouvent des réponses par autres biais, mais les aspects humains, c'est un gros manque qui commence à être comblé... Il y a quelques propositions qui sont faites et nous on propose plein de choses sur l'accompagnement et le suivi de relation entre cédants et repreneurs, la médiation au sein des familles. Car ce n'est pas plus facile dans le cadre familial, au contraire, c'est très difficile à dénouer.

Marie-Noëlle Orain : Il est clair qu'il faut former les accompagnants.

Sur la distinction vente-transmission : c'est forcément les deux car quand on transmet sa ferme on vend des parts sociales, un capital à des repreneurs et heureusement pour nous, notre projet ce n'était pas de rester mais de s'éloigner et faire construire. Les transmissions sont plurielles. On transmet aussi 40 ou 60 ans de vie. Mon mari était né sur la ferme. Ça s'est bien passé mais effectivement il faut faire son deuil de son petit bout de terre.

Sur les conseils, nous on a tout de suite été retoqués par nos enfants : « Non, on vient vous les demander. Faut apprendre à se taire : si tu m'apportes tout de suite les infos, moi je n'arrive pas à faire le raisonnement dans ma tête, si tu m'apportes tout de suite la solution ça ne fonctionne pas. » Apprendre de ses conneries. Ils font des conneries.

Elia Vieussens : Les journées de formation à l'accompagnement collectif, chez nous, ça dure 4/5 journées en tout et on ne passe que deux jours sur les trucs techniques pour lesquels on fait intervenir des personnes compétentes. Un cabinet de psychosociologie échange avec les repreneurs et cédants pour confronter les visions des fermes. Ça permet aussi d'aborder les préjugés, les idées reçues sur les jeunes, les vieux, etc. Ça permet de comprendre la position de l'autre qui permet d'aller un peu plus loin que sa propre vision. La formatrice arrive en donnant des exemples dans lesquels souvent les agriculteurs se retrouvent et réagissent, du coup ça permet de libérer la parole.

Véronique Guislain : Chez nous on fait aussi des visites de fermes avec un canevas de TDL pour analyser les fermes. On propose aux cédants de le remplir pour faire ce primo-diagnostic et regarder leur ferme avec les lunettes de l'extérieur. On demande des informations sur la situation géographique, le sol... Quartz ? Plaine ? Combien de vaches ? Combien de litres de lait à la coop ? Ce n'est pas un questionnaire agronomique poussé... Mais ils nous disent qu'ils ne voyaient pas leur ferme comme ça. On fait aussi venir la compagnie Force nez qui fait du théâtre forum « Elle va devenir quoi ma ferme ? ». Une heure sur c'est quoi l'agriculture dans le Jura, puis est-ce qu'il y a de la place pour les nouveaux ? Des productions atypiques ? Ils font des sketches à partir de là. Ils le jouent deux fois et la deuxième fois le public intervient. C'est tout public. Les citoyens lambda peuvent être là et avoir des choses à dire.

Paul Lacoste, de Relier : Je vis en Limousin et je voulais témoigner pour la ferme de la Tournerie, qui devait venir aujourd'hui mais qui est en plein rush. C'est une ferme Terre de liens rachetée il y a qqs années par une dizaine de jeunes. Ils sont sur 80 hectares et ils l'ont reprise avec idée précise de ce qu'ils voulaient faire, de l'agriculture diversifiée, avec une exploitation assez désuète, des bâtiments pas en état et rien pour les accueillir au niveau habitat. Qu'est-ce qu'il y avait autour de ces jeunes ? Le Terre de liens local mais pas que. Ça donne un exemple de ce qui peut se faire à rebours de ce que promeut la chambre. C'était en monoculture et eux ils sont en polyculture/élevage avec aussi un paysan boulanger, un brasseur... Et en même temps il y a une discipline interne. Ils organisent une réunion par semaine au moins pour se coordonner sur le projet. Sans oublier tout le réseau autour...

[Lecture d'un extrait de l'étude du Célarvar sur la confiance]

Thierry Lemaire, administrateur de Terre de liens Île-de-France : On entend aussi beaucoup le mot « changement » ... on parle de techniques pour combattre les « résistances au changement », notamment du côté du cédant.

Audrey Grégoire : Vaincre ses résistances au changement, c'est accepter que les jeunes fassent autre chose. Nous on a un module de formation sur plusieurs jours « imaginer les scénarios possibles de transformation de ma ferme ». On fait venir des jeunes en BPREA, qui visitent la ferme, ont accès à la compta, et imaginent des scénarios sans agrandissement devant les cédants. On organise aussi des temps « mieux se connaître pour mieux se comprendre ». L'idée n'est pas forcément de trouver chaussure à son pied mais de s'ouvrir sur la situation des autres.

Faire payer l'accompagnement humain à la transmission ?

Régine Chamot : Accompagnement et médiation c'est différent. Idem avec méthode/outils/personnes ressources. Il y a une nécessité de moyens humains et financiers. Peut-être y aurait-il intérêt à une incitation financière ? Ou un changement de vocabulaire ? La transmission c'est l'étape juste avant la mort, quand on transmet avant de partir...

Thierry Lemaire : Faut-il demander au cédant une participation financière ? Ou plutôt incitation financière ou gratuité ? Quand on va chez le psy, payer ça fait partie de la thérapie.

Régine Chamot : Je pense qu'il faut payer, et puis c'est peanuts par rapport à un tracteur.

Véronique Guislain : Ça peut être présenté comme à l'Afocg, comme une formation financée par le Vivea et on demande une participation ? Mais ça ne marche que pour accompagnement collectif.

Lucie Imbert, Réseau Amap Île-de-France : Il est possible avoir accompagnement de la Région. Il faut déposer un dossier individuel par personne accompagnée et il y a un reste à charge mais nous on a un autre problème, c'est qu'on n'a pas de personne à accompagner... Après c'est un problème de culture, dans nos associations, on a tellement l'habitude que tout soit gratuit que dès qu'on fait payer tout le monde s'en va...

Elia Vieussens : C'est déjà tellement compliqué pour des cédants de leur faire admettre qu'il faut être accompagné que si en plus il faut faire payer... ça ne fait qu'ajouter une barrière. Mais il existe aussi des formations sur le rapport à l'argent !

Audrey Grégoire : Chez nous on a la chance que la Région ait pris relais d'Aita et finance l'accompagnement avec un reste à charge qu'on prend à notre compte. Mais c'est un vrai frein sur l'aspect humain/relationnel. Il y a des fermes en collectif qui font la démarche de payer un coach mais c'est un sujet tellement délicat que pour certains si en plus il faut payer c'est plus la peine...

Véronique Guislain : Mon ressenti c'est que justement parce que c'est payant c'est pris comme une preuve de professionnalisme.

Lucie Imbert : Il faut savoir que les chambres font payer beaucoup plus cher que nos structures et il y a beaucoup plus de monde que chez nous donc est-ce qu'on n'est juste pas assez chers ?

Régine Chamot : J'ai envie de faire une grosse mise en garde : il ne s'agit pas seulement de vendre une prestation. C'est vachement important que les chambres et surtout les administratifs comprennent que c'est un métier qualifié qui demande des formations. En Haute-Savoie, on a embauché une jeune de 23 ans qui est ingénieure... On va vraiment demander à une gamine d'aller faire de l'accompagnement relationnel. Personnellement je suis formée parce qu'on s'est inspiré de la Vendée où l'accompagnement est proposé par des agriculteurs, mais je ne l'ai fait qu'une fois : c'est un métier !

Bilan : ce qui ressort

Initiatives

Avec le soutien financier du programme Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR Terreau 2018-2021)
Transfert d'Expériences Réussies en Rural :
Essaimage, Agricultures, Usages



Avec le soutien financier de :



- théâtre forum : bonne première étape à des discussions
- cafés installation : faudrait peut-être faire des cafés transmission ça fait partie des outils
- scénarios de transmission en partenariat avec les jeunes
- suivi des personnes avec les entrées/sorties cf. Gaec et sociétés, site web avec sites pratiques

Enjeux

- il y a besoin de moyens pour accompagner les cédants
- comment faire pour que les cédants aient envie de se faire accompagner ? cf. diffusion information pas hésiter à être visible sur PAI

Mise en perspective

Bertrand Coly, rapporteur de l'avis du CESE

Ce séminaire, c'est d'abord la reconnaissance du travail des associations, des salariés... Vous savez que ce qui structure les choses (PAC, DJA) ne répond pas aux enjeux de la transmission mais vous agissez. Si l'on regarde, vous êtes partout. Vous montrez que c'est possible d'avoir une agriculture accueillante.

J'identifie trois enjeux :

- La communication : comment trouver les mots pour être entendu : par les élus, les porteurs de projet, les cédants...
- Les alliances : comment créer du lien localement pour faire en sorte que les autres acteurs du monde agricole portent vos enjeux ?
- Les structures et la vie démocratique : c'est la plus-value de nos associations. Votre force c'est de donner une place mais aussi du pouvoir aux cédants et aux porteurs de projets.

35

Cécile Claveirole, représentante de France nature environnement et vice-présidente de la commission Territoires, agriculture et alimentation du CESE

Je suis conseillère au CESE. J'ai été directrice d'une Adasea (Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture) dans l'Yonne entre 2000 et 2004. On a vraiment besoin d'une énorme prise de conscience sociétale sur ces enjeux agricoles et alimentaires, qui à mon sens ne sont pas connus de nos concitoyens. Quand on leur dit que 95% des chèvres ne voient pas un bout d'herbe, ils tombent des nues. On a besoin de parler des enjeux de partage des ressources, des terres, des eaux... On a besoin de partager aussi nos objectifs. Pour nous, la priorité c'est le respect du vivant. On ne serait pas là sans tout le reste, y compris les virus et bactéries, même s'ils nous embêtent. On a besoin d'eau et de nourriture saine et cela veut dire un respect d'une santé globale : on est tous reliés.

Pour tout cela, on a besoin de faire connaître le milieu agricole. Quand on a travaillé sur l'avis sur la transmission du CESE, j'avais porté l'idée d'aller dans les missions locales, les pôles emploi, etc. dire que ce métier-là existe. Aussi d'accompagner tous les jeunes et tous les cédants. Il y a vingt ans, on avait une salariée pour cela en Adasea sur l'accompagnement et les aspects humains des transmissions. Et aujourd'hui ? Il y a les questions des financements. Mais avec le Casdar on sait qu'il y a des sous. Le problème, c'est où vont ces sous.

Il a aussi été question de mobiliser les élus. On parle des projets alimentaires de territoires (PAT) et des systèmes agricoles et alimentaires territorialisés (SAAT). Mais il faut que les élus aient conscience des enjeux, une volonté de faire quelque chose et notamment de protéger leurs terres agricoles. On a un énorme besoin de démocratie alimentaire : choisir ensemble ce que nous décidons de mettre dans notre assiette, en conscience et en connaissance.

Henri Rouillé d'Orfeuil, membre du RESOLIS et de l'Académie d'Agriculture de France

Des politiques publiques sont nécessaires pour accélérer ses mouvements et il existe des solutions. Il faut recueillir ces itinéraires, ces exemples et monter une pédagogie de l'échange pour convaincre, faire des plaidoyers.

On a besoin d'installation et transmission dans un continuum mais aussi dans une certaine rupture. On a besoin de transition car on est dans un système qui a atteint ses limites : on connaît les conséquences de l'agro-industrie sur l'environnement, la santé, le climat, l'aménagement du territoire, la culture alimentaire... Il ne faut pas revenir en arrière mais on doit dépasser cela, faire des changements très importants et la génération des repreneurs porte en elle ces mutations possibles. Le système est bloqué pour plusieurs raisons, comme celle de la capitalisation et l'endettement des exploitations. Mais on espère que les transmissions vont permettre de recommencer à zéro. Dans les années 1960, la JAC a porté la modernisation de l'agriculture. Il y a peut-être une génération de repreneurs aujourd'hui pour porter la transition agricole et alimentaire.

Je me pose aussi la question de l'emploi. En 2050, combien il y aura d'agriculteurs en Afrique et Asie ? Puisque les prescripteurs sont les mêmes qu'en Occident, avec les mêmes recettes, on va vers les 3%. Que faire de 50% à 60% des personnes qui ne seront plus paysans ? Alors qu'il faudrait compter 4 milliards d'emplois d'ici 2050. C'est une bombe atomique ! Le problème que vous traitez est aussi à l'échelle mondiale, lié à l'environnement et à l'emploi.

Dernier point : quelle influence, quel impact de vos actions ? On ne pèse pas lourd, on n'arrive pas à faire bouger la PAC, qui est dans un continuum total alors qu'il y a des problèmes... Mais il va bien un jour falloir les prendre au sérieux ! Vous serez aidés par les consommateurs, car la demande alimentaire bouge. Le système qui gère l'agriculture aujourd'hui n'est pas opérant sur les consommateurs. Ils demandent ce qu'ils veulent et on ne peut pas y faire grand-chose ! Mais à force de faire baisser la population agricole, son poids électoral va baisser, et elle ne sera plus si majoritaire même au local alors continuez, ça va le faire !

Questions

Quelles suites données à l'avis du CESE sur les transmissions ?

Pas de politique publique. Le CESE n'a qu'un rôle consultatif et même s'il est pertinent, intéressant, le gouvernement n'est pas obligé de s'en saisir et ne le fait pas car il est soumis aux lobbies de l'agroalimentaire. C'est un avis du CESE qui a été à l'origine du RMI devenu RSA. L'avis sur la transmission a été voté par l'ensemble des organisations syndicales et des assos diverses qui siègent au CESE et tout ce qu'on a eu c'est une réunion en visio avec un conseiller du ministre suite à ce travail, alors qu'il avait de la valeur vu qu'il était validé par l'ensemble de la société civile ? Pour autant il faut préparer le renouvellement des générations, c'est un enjeu démographique... mais là aussi il faut faire attention à donner une place à chacun, ça permet de mieux réussir la transition agricole et ça marche déjà sur les territoires qui le font. Il y a un million de fermes qui changent de mains tous les ans. 500 000 ha vont de parents à enfants. Le reste sur marché foncier sert à l'installation mais surtout à l'agrandissement. Sauf qu'en réalité il y a 3 marchés : celui des locations, celui des parts sociales et celui du foncier/bâtiment. A la fin des années 1950, les JA ont obtenu des lois foncières pour organiser les marchés fonciers et locatifs. Mais aujourd'hui,

les acteurs ne sont pas suffisamment nombreux pour imposer nouvelle réforme foncière, il faut que les citoyens s'en emparent !

Conclusion

Marie-Noëlle Orain, agricultrice, représentante de la Confédération paysanne au CESE

Nous avons une ferme, avec un salarié, en lait. On commençait à penser à la transmission en 2013, nos fils n'étaient pas partis pour rester. Puis l'un de nos fils est revenu pour devenir paysan-boulangier. On a démarré le processus. On a fait une formation car en fait c'est aussi un support technique pour avoir un accompagnement. On a fait la formation avec Cap 44 pour appréhender toutes les facettes de la transmission : comptable, etc. mais surtout le côté humain : exprimer les doutes, les peurs, les deuils... Il y a des continuités et des ruptures dans une transmission. Ce n'est pas que transmettre du capital même si on en a besoin, car nos retraites ne sont pas très élevées : c'est de la terre que l'on a arpenté pendant des années, un troupeau ce sont des bêtes que l'on a vu naître.

L'importance de la formation, c'est aussi de se rendre compte qu'une transmission, c'est deux projets : un d'installation et un de transmission. Dans notre ferme, on a eu trois repreneurs dont nos deux fils et un NIMA (non issu du milieu agricole). Il faut apprendre à composer avec des personnes qui n'ont pas les mêmes origines. Il faut apprendre par exemple à transmettre des savoirs. On ne peut pas transmettre 40 ans d'expérience en deux ans. Et parfois, les conseils ne sont pas les bienvenus. Parfois être cédant, c'est apprendre à se taire.

Après l'avis du CESE sur la transmission, il y a eu très peu de suites mais je suis optimiste. C'est notre rôle de continuer à porter des avis, des préconisations. Le Premier ministre est venu l'an dernier. Il a parlé des métiers en tension, on parlera sûrement des paysans. Il y a des déceptions comme la loi foncière : il n'y en a pas eu. Dans notre commission, préserver et partager le foncier fait partie des objectifs que l'on doit avoir. On parle aussi de l'attractivité du métier. Mais je ne pense pas que c'est le message : le message c'est envers les agriculteurs en place : c'est un métier d'avenir, il faut accompagner les futurs cédants. Bien sûr, il y a la question des revenus, mais il faut avoir un message positif envers les cédants.

Il faut aussi cesser les bagarres entre les structures. Mais ce n'est pas de notre fait. Certains ne veulent pas nous laisser la place. Les enjeux de restructuration aussi sont importants : notre ferme, ce n'est plus celle que l'on a transmise.

Pour conclure, un message lu dans une tribune sur *Reporterre* : « *Nous sommes un peuple de dépeuplés qui refuse d'être remplacé par les machines.* » ; « *Gens des villes, venez transpirer vos rêves dans les champs, dans les étables !* ».

Source : <https://reporterre.net/A-bas-l-ecologie-cybernetique-Devenez-paysans>